

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20210503-024****du 03 mai 2021****n°024****page 1/3****EXTRAIT:**

**GRAND
CHÂTELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 26**PRESENTS (22) : M.ABELIN, M.PICHON, M.MICHAUD, M.COLIN, M.PEROCHON, Mme AZIHARI, M.DROIN, M.MATTARD, Mme DE COURREGES, Mme BOURAT,, M.CHAINE, Mme LAVRARD, M.PREHER, M.CIBERT, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M.BOISSON, M.AURIAULT, M.BAILLY, M.BONNARD, M.BRAGUIER, Mme BRAUD****POUVOIRS (3) : M.JUGE donne pouvoir à M.COLIN
M.MEUNIER donne pouvoir à M.ABELIN
M.TARTARIN donne pouvoir à M.LANDREAU****EXCUSES (1) : Mme GODET****Nom du secrétaire de séance : Johnny BOISSON****RAPPORTEUR : Monsieur Dominique CHAINE****OBJET : Prolongation du délai d'exécution des marchés de travaux liés à la réhabilitation de la piscine de Lencloltre - signature d'avenants**

Depuis le 1er janvier 2017, la piscine de Lencloltre est un équipement sportif d'intérêt communautaire. Cette piscine, ouverte en 2009, a fait l'objet de rapports d'expertise dans le cadre de la garantie décennale faisant part de décollements de carreaux au niveau du bassin, signalés dès 2011.

En 2019, la collectivité a perçu un montant de 190 000 € pour réparation des dommages.

Néanmoins, des incertitudes persistaient sur la pérennité d'une réfection du bassin à l'identique, en revêtement carrelé. Les élus de Grand Châtellerault ont décidé de mener un audit technique pour mieux appréhender la problématique et les actions préventives ou correctives à mener. Suite au diagnostic, le choix s'est porté sur la réalisation d'un revêtement inox du bassin comme solution technique la plus adaptée.

Par ailleurs, des travaux correctifs sont à opérer pour remplacer des portes de vestiaires, reprendre des peintures de murs et refaire une partie du réseau eau chaude sanitaire défaillant.

Le coût global des travaux de la piscine a été estimé en phase APD, présenté le 2 mars 2020 à 482 590 € HT soit 579 108 € TTC.

Le marché de travaux initial a été notifié le 6 octobre 2020 pour un montant de 573 052 € TTC (6 lots).

Par délibération n°9 du Bureau communautaire du 22 mars 2021, les marchés de travaux ont été modifiés par avenants pour les montants ci-après :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLEBAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20210503-024****du 03 mai 2021****n°024****page 2/3**

N° du lot	intitulé	Montant TTC engagé	Montant avec modification de marché TTC	Nouveau montant du marché	% de variation du marché de base
lot 1	RBTP	97 800 €	4 623,30 €	102 423,30 €	4,73 %
lot 2	RAMBAULT	44 170 €	0	0	
lot 3	DURAND Menuiseries	7 800 €	0	0	
lot 4	ZELLER	381 169 €	6 370,00 €	387 539,00 €	1,67 %
lot 5	Hervé thermique	0	0	0	
lot 6	Association RELAIS	4 373 €	0	0	
TOTAL		573 052 €	10 993,30 €	584 045,30 €	1,92 %

La durée initiale des marchés de travaux était fixée à 6 mois à compter de la notification. La date limite contractuelle du marché était portée au 5 avril 2021.

L'opération de réhabilitation de l'équipement est actuellement en cours et l'ouverture au public est projetée au 11 juin prochain.

Il convient donc de prolonger les dates limites contractuelles pour les marchés de travaux jusqu'au 31 juillet 2021 afin de permettre le règlement des entreprises en fin d'opération.

Par ailleurs, le délai d'exécution des travaux est ajusté au 28 mai 2021.

Il est décidé la signature des avenants de prolongation suivants :

20M66 conclu avec la société RBTP pour le lot 1 – démolition – gros œuvre

20M67 conclu avec la société RAMBAULT pour le lot 2 – carrelage

20M68 conclu avec la société DURAND Menuiseries pour le lot 3 – menuiseries bois

20M69 conclu avec la société ZELLER pour le lot 4 – bassin inox

20M70 conclu avec la société HERVE THERMIQUE pour le lot 5 – traitement d'eau et plomberie

20M71 conclu avec la société SIAE Relais pour le lot 6 – peinture

*** * * *

VU la délibération n°3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU les articles L2122-21-1 et L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au président de signer un marché sur la base d'une estimation de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20210503-024

du 03 mai 2021

n°024

page 3/3

VU l'article R 2123-1 du code de la commande publique relatif aux marchés passés en procédure adaptée,

VU l'arrêté préfectoral 2017-SPC-34 du 17 mai 2017 portant modification des statuts de la CAPC et en particulier l'article 3-II-3 relatif à la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

VU la délibération n°15 du bureau communautaire du 9 septembre 2020 relatif à la réhabilitation de la piscine de Lenclotre,

VU la délibération n° du 22 mars 2021 portant sur la modification des marchés concernant la réhabilitation de la piscine de Lenclotre

CONSIDÉRANT qu'il convient de prolonger la date limite contractuelle des marchés de travaux au 31 juillet 2021 et le délai d'exécution des travaux au 28 mai 2021.

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide d'autoriser le Président ou son représentant à signer les modifications des marchés de travaux jusqu'au 31 juillet 2021.

Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICLOUD